

## Marie Moret à monsieur Chastanier, 16 août 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation2 p. (333r, 334r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 16 août 1897,  
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN  
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46819>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

### Description

RésuméEnvoie à Chastanier le manuscrit des « Documents biographiques » avec lesquels s'ouvrira à la page 513 le numéro de septembre 1897 du journal *Le Devoir*. Pascaly enverra à Chastanier le manuscrit de l'article suivant consacré au Congrès

des accidents du travail. Recommandations pour la composition des deux premiers articles du journal : l'interligne de 4 points, à la différence du reste du numéro. Demande d'envoyer à Pascaly les épreuves de son article et à elle les épreuves et les manuscrits des articles de Pascaly et des « Documents biographiques ». Recommandations pour la couverture du numéro 643 de septembre 1897. Remercie Chastanier de sa prévenance à l'égard de madame veuve Laporte. Indications pour le calendrier de fabrication des numéros du journal : manuscrits envoyés dès le 15 ou 20 du mois précédent ; le journal imprimé part de Nîmes entre le 10 et le 12 du mois ; l'expédition à Guise prend 14 jours ; il arrive le 20 du mois à Guise.

## Mots-clés

### [Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Laporte \[madame\]](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Roger et Laporte](#)

Lieux cités

- [29, avenue de Tourville, Paris](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Nîmes \(Gard\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

vers la Guise Familière  
établie le 20 juillet 1899, quatre  
pages auquel, ensuite,  
j'ay a plus à changer que  
le Monogramme date  
et Monsieur Chastanier.

— J'ai l'honneur de vous sou-  
mettre ma thèse du 1<sup>er</sup> courant,  
de vous adresser, par ce même  
courrier, sous pli recommandé :  
11 pages manuscrites "Document  
pour une biographie" à  
mettre en tête du "Devoir" qui  
sera daté septembre.

Le numéro d'août qui  
s'achève présentement chez M. de  
Lanerte se termine à la page  
512. L'article que je vous envoie  
devra donc être placé à partir  
de 513.

Le rédacteur du "Devoir",  
M. Adolphe Pascally (29 avenue

de Bourville, Paris) vous a dédié  
à son côté l'article "Congrès  
des accidents du travail" qui  
devra venir après les "Docu-  
ments biographiques".

— Veuillez bien mettre  
ces deux articles en italique  
à nos rets, ainsi que nous  
faisons toujours pour les deux  
premiers articles. Je cheque  
numéro. Tant le reste du  
journal sera italique uniformément  
comme nous  
avez vu par le numéro  
d'août.

— Veuillez bien envoyer  
à M. Pascally les épreuves  
de son article ; et à moi les  
épreuves avec les manuscrits  
de l'article de M. Pascally et  
de mon propre article.

— Veuillez vous servir du  
numéro specimen que je

vous ai envoyé pour établir la couverture quatre pages au rouelles, ensuite, il n'y a plus à changer que la numérotation, la date et le sommaire.

Le numéro que vous allez faire est le 613<sup>e</sup>, et sa date Septembre.

Le courrier m'apporte votre lettre du 14 et je vous remercie beaucoup. Monsieur, de votre délicate préférence pour Mme Laporte.

Voici les renseignements que vous me demandez :

Le "Doroir" a été jusqu'ici établi de façon à quitter Nîmes du 10 au 12 du mois. Il faut compter au maximum 14 jours pour l'expédition en

petite vitesse. Le "Doroir" n'a donc ici passé le 10 de chaque mois. Pour que le ballot puisse être expédié le 10 ou le 11, l'imprimeur Laporte nous demandait l'assurance des manuscrits dès le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>o</sup> du mois précédent. C'est ce qui a déterminé mon présent émail et celui de M. Pascals.

Sur quels biens vous allez Monsieur, si la marche est bonne ainsi ?

Le reste des matières va suivre.

Après je vous diré.

Monsieur, l'assurance de ma prospéite considération

Marie Gardin